

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de novembre, dix-huit heures, en la mairie, salle du conseil, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Sixt, dûment convoqué le 12 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier LATHUILLE, maire.*

**Présents** : Didier LATHUILLE, Danièle CARTERON, Jean-Paul BARNIER Yvette FAVRE-LORRAINE, André FAVRE-LORRAINE, Dominique MASSON, Jean-Luc VINDRET, Olivier DUREZ, Béatrice COLLOMB-CLERC, Cécile BASTARD-ROSSET, Joanny ROCHET et Véronique FONTAINE, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Corinne BESCHE (pouvoir à Didier LATHUILLE), Christophe BLANCHET-NICOUD (pouvoir à Joanny ROCHET) et Carole CLEMENT (pouvoir à Danièle CARTERON).

Olivier DUREZ est nommé secrétaire de séance.

Assistait également : Angélique ASSIER, secrétaire de mairie

### **1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2021**

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

### **2 – Parking couvert « Place Aimé Dupont » : fixation des tarifs et modalités de location (2021-65)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre-village, la commune a acquis un parking couvert de 30 places (28 places standards + 2 PMR) dont l'accès s'effectue depuis la place Aimé Dupont.

Afin de répondre à une demande de la population et de commerçants, une location à l'année de chaque emplacement est proposée.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 12 voix pour et 3 abstentions,

- **Adopte** le principe d'une location à l'année via un contrat de location entre la commune, bailleur, et les différents locataires
- **Précise** que les places ne pourront être utilisées que pour le stationnement de véhicules à moteur immatriculés
- **Précise** que le parking sera fermé par une barrière et qu'un badge sera remis à chaque locataire
- **Fixe** le prix de la location à 90 € par mois, charges comprises
- **Fixe** le dépôt de garantie à 90 €
- **Fixe** le prix du badge supplémentaire ou en cas de perte à 25 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces locations

### **3 – Création d'emplois saisonniers – Fil-neige (D2021-66)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53.

Ainsi, compte-tenu de l'accroissement de l'activité en raison de la saison d'hiver au fil neige, il y a lieu de créer trois emplois saisonniers, afin de permettre l'exploitation de la remontée mécanique de Saint-Jean-de-Sixt, si les conditions (notamment d'enneigement et sanitaires) le permettent.

Il est donc proposé au conseil, la création de deux emplois saisonniers, en qualité d'adjoints techniques à temps complet, sur la période du 15/12/2021 au 09/03/2022. Cette période pourra être affinée ou

prolongée, en fonction des conditions d'enneigement et afin de permettre la mise en place et la clôture de la régie.

- L'un sera nommé régisseur des remontées mécaniques et sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 372 sur le grade d'adjoint technique territorial,
- L'autre sera affecté à la maintenance et l'exploitation du fil neige et sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 340 sur le grade d'adjoint technique territorial.

Il est également proposé au conseil, la création d'un emploi saisonnier, en qualité d'adjoint technique à temps non complet, sur la période du 18/12/2021 au 06/03/2022.

- Il sera affecté à l'exploitation du fil neige et sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 340 sur le grade d'adjoint technique territorial.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la création de trois emplois saisonniers tels que proposés ci-dessus.

#### **4 – Questions diverses**

##### **Aire de jeux : lancement de la procédure de consultation**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux délégations que ce-dernier lui a donné (délibération n° D2020-022), il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget et qu'ils sont inférieurs aux seuils de procédures formalisées.

Monsieur le Maire tient cependant à informer le conseil du prochain lancement de la consultation dans le cadre de la future aire de jeux en collaboration avec le cabinet Green Concept, maître d'œuvre.

##### **Cérémonie des vœux**

La date est fixée au jeudi 6 janvier à 19h00 à la salle Sixtine. Une communication ultérieure sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

*Saint-Jean-de-Sixt, le 19 novembre 2021*

Le secrétaire de séance,  
Olivier DUREZ

Le maire,  
Didier LATHUILLE